

Monsieur le Président,

Cette première Formation Spécialisée se tient en ce début avril 2025 suite à un début d'année agité et sans budget.

Les conjonctures internationales et nationales nous maintiennent dans une incertitude quant à l'avenir, qu'il soit du domaine privé, mais aussi professionnel.

Les sujets d'inquiétudes sont tellement nombreux que nous nous limiterons à ceux nous concernant dans la sphère professionnelle.

Les suppressions d'emploi dans la fonction publique, à la DGFIP sont encore d'actualité, même si au niveau des services informatiques, il semblerait que nous soyons moins impactés.

Pourtant, le nouveau budget nous inflige la réduction de 10 % de l'indemnisation du Congé maladie ordinaire, les augmentations des dépenses de santé à travers les franchises, le nouveau gel du point d'indice, le maintien de la réforme des retraites.

Solidaires Finances Publiques condamne toutes mesures sans réserve.

De nouvelles règles concernant les recrutements des cadres A au fil de l'eau, sont apparues sans concertation. Solidaires Finances Publiques considère que cette décision, qui va consister à déshabiller Pierre pour habiller Paul, n'apportera que des difficultés supplémentaires pour les agents quant à certains choix de carrière et aux directions pour la gestion des départs et arrivées.

Les agents vont se retrouver enfermés dans des logiques de métiers pour des économies non négligeables sur la formation, et les directions se verront dans l'obligation d'accélérer les appels à candidature et où les sélectionnés seront le fait du prince, si candidats il y a.

Pour Solidaires Finances Publiques, ces décisions prises en matière de règles de mutation et de première affectation, ne font qu'accroître le manque d'attractivité de la DGFIP.

Les règles claires de l'ancienneté connues en amont étant supprimées, les vœux des personnels de se projeter sur d'autres postes s'amenuisent. Nous verrons donc le nombre de contractuels augmenter, choix délibéré de l'administration.

Solidaires Finances Publiques revendique toujours le maintien de véritables mouvements nationaux et locaux avec le plus de finesse possible.

Le gouvernement ordonne une revue des missions à un horizon rapproché, dans une optique d'économie de moyen et long terme. Nous pouvons donc penser que nous nous orientons vers l'abandon de certaines missions et la réorganisation d'autres.

Quel sera l'impact sur les agents qui resteront en activité sur ces missions ?

Où seront-ils affectés et dans quelles conditions ?

Quelles formations pourront leur être proposées ?

Autant de questions que certains agents se posent dans des services de la DiSI qui pourraient être prochainement impactés.

Les restrictions budgétaires, l'effort de guerre envisagé, et les questionnements sur les postes concernés par les économies à réaliser, font qu'à ce jour, nous siégeons dans cette instance sans un budget qu'il nous est demandé de voter ? On s'interroge.

Le montant de l'enveloppe locale va-t-il être en diminution ?

Le montant de l'enveloppe mutualisée aussi ?

En sachant qu'il pourrait être en augmentation par rapport à celui de l'enveloppe locale, et par conséquent une latitude moins importante pour les représentants du personnel au niveau de cette gestion.

Concernant les orientations de l'équipe de commandement (nous étions plutôt habitués à dialoguer avec une équipe de direction pour un bon équilibre du dialogue social), les remontées de plusieurs sites concernant les frais de déplacement nous interpellent.

Les missions exigent des déplacements pour rendre un service public de qualité auprès des Directions. Cela implique des dépenses budgétaires nécessaires.

D'autre part, il est fortement conseillé aux agents d'effectuer les demandes d'avances de frais sans les frais de repas, ce qui est contraire aux textes en vigueur.

Il ne faudrait pas que ça influe de manière négative sur les agents qui souhaitent se rendre en formation afin d'améliorer leurs connaissances métiers nécessaires à leurs missions.

Toutes ces nouvelles contraintes pourraient avoir des conséquences sur le bien-être des agents.

Pensez-vous que les agents doivent subir tous ces maux ?

Les pressions de certains encadrants, les interrogations sur leur avenir professionnel, sont assez de préoccupations pour eux.

Devons-nous nous inquiéter ?

Solidaires Finances Publiques s'était suffisamment interrogé sur l'attractivité et le peu de moyens mis en œuvre pour l'activer, il nous faut maintenant nous pencher sur l'efficacité.

Où comment faire plus avec moins.

L'état employeur est là pour que les agents puissent effectuer leurs missions dans les meilleures conditions, que ce soit au niveau de leur santé mentale que de leur sécurité physique.

Si l'état est capable d'exonérer 320 millions d'euros d'amendes à Vivendi, la DiSI doit être en capacité de payer un support de téléphonie d'une dizaine d'euros pour la sécurité des déplacements des agents des services d'assistance.

Il ne faudrait pas tomber dans des économies mesquines sous prétexte de restrictions budgétaires aux dépens des agents.

Mais est-ce là, une partie de votre feuille de route que nous ne connaissons pas par ailleurs ?

Nous sommes pour un dialogue social constructif. Vous nous avez affirmé que c'était aussi votre credo, comme votre prédécesseur.

Nous voudrions y croire.

En tout état de cause, Solidaires Finances Publiques sera là pour s'assurer que les agents ne pâtissent pas des décisions des politiques publiques mises en œuvre et qu'au plan local, les répercussions qui en découleraient ne puissent pas être néfastes pour eux.

Nous savons que vous aurez à cœur de nous rassurer dans la plus totale transparence pour le bien de tous.